

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : http://cftc-fae.fr

N ° 63 – Le 21 février 2008

Négociations sur les salaires et le pouvoir d'achat : L'Interfon CFTC rejette l'insuffisante proposition d'augmentation du point d'indice de 0,8%. Mais elle signe aujourd'hui les autres dispositions prévues dans cinq « relevés de conclusion ».

La proposition gouvernementale d'augmentation du point d'indice de 0,8% n'a pas été acceptée par l'INTERFON CFTC. Après négociations elle signe néanmoins cinq relevés de conclusion relatifs :

- Au nouveau cadre des [négociations salariales dans la fonction publique](#).

Il traite du calendrier et du champ des négociations salariales.

- A l'amélioration des [politiques sociale](#) pour mieux prendre en compte les besoins des agents dans la fonction publique.

Pour accompagner la montée en charge du nouveau dispositif de protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Pour mieux tenir compte des besoins liés au logement et aux transports dans les grandes agglomérations.

Pour mieux tenir compte des besoins liés à la restauration de certains agents.

- Aux [carrières et aux politiques indemnitaires](#) dans la fonction publique

Une analyse des nouveaux mécanismes d'avancement de grade.

Pour assurer l'attractivité des carrières dans la durée.

Avec en annexe un projet de réorientation de la politique indemnitaire (concernant notamment les corps fusionnés d'attachés).

- **A l'indemnisation des comptes-épargne – temps**

Pour assouplir les conditions d'utilisation des jours épargnés.

Pour réduire les stocks de jours accumulés dans la FPE et la FPT pour les agents qui estiment ne pouvoir les consommer.

Pour l'avenir : offrir aux agents plus de choix quant au mode de consommation des CET.

- **Au dispositif de garantie du pouvoir d'achat du traitement indiciaire (GIPA).**

Un dispositif général de garantie du traitement indiciaire

Des dispositions destinées à prévenir d'éventuelles pertes de pouvoir d'achat.

Une mise en œuvre annuelle de la garantie pour les agents bloqués au sommet de corps ou de grade en 2009 et 2010.

Une mise en œuvre préventive de la garantie en ce qui concerne la catégorie C : Avec attribution de 1 à 4 points d'indice majoré différencié.

Le sixième élément : l'élément manquant

Pour l'INTERFON CFTC ces mesures sont globalement positives, elle a donc considéré qu'il convenait de les signer.

L'INTERFON CFTC regrette que le gouvernement n'ait pas voulu proposer une augmentation du point d'indice supérieure à 0,8%. Dans ces conditions elle ne pouvait signer le sixième relevé de conclusion, l'élément manquant.

Vous trouverez les accords joints en annexe